

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 15 mai 2025, a adopté le règlement suivant :

RCG 25-008 Règlement autorisant un emprunt de 5 780 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de réaménagement d'un tronçon de piste cyclable dans le cadre du projet de la place de l'avenue McGill College

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 13 juin 2025. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 26 juin 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat